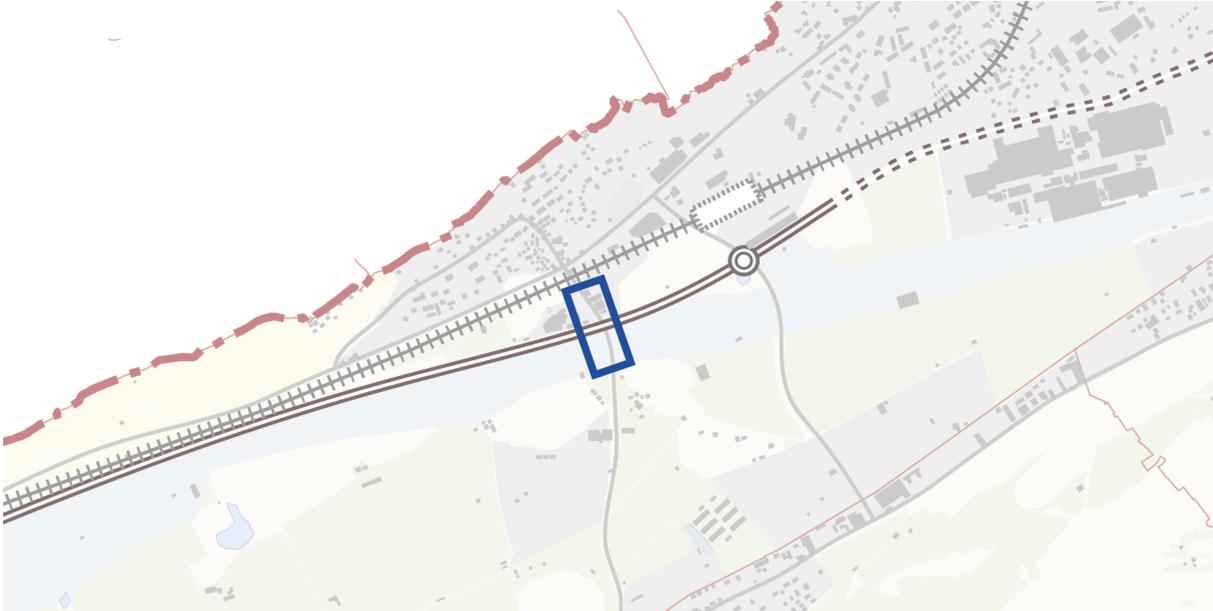
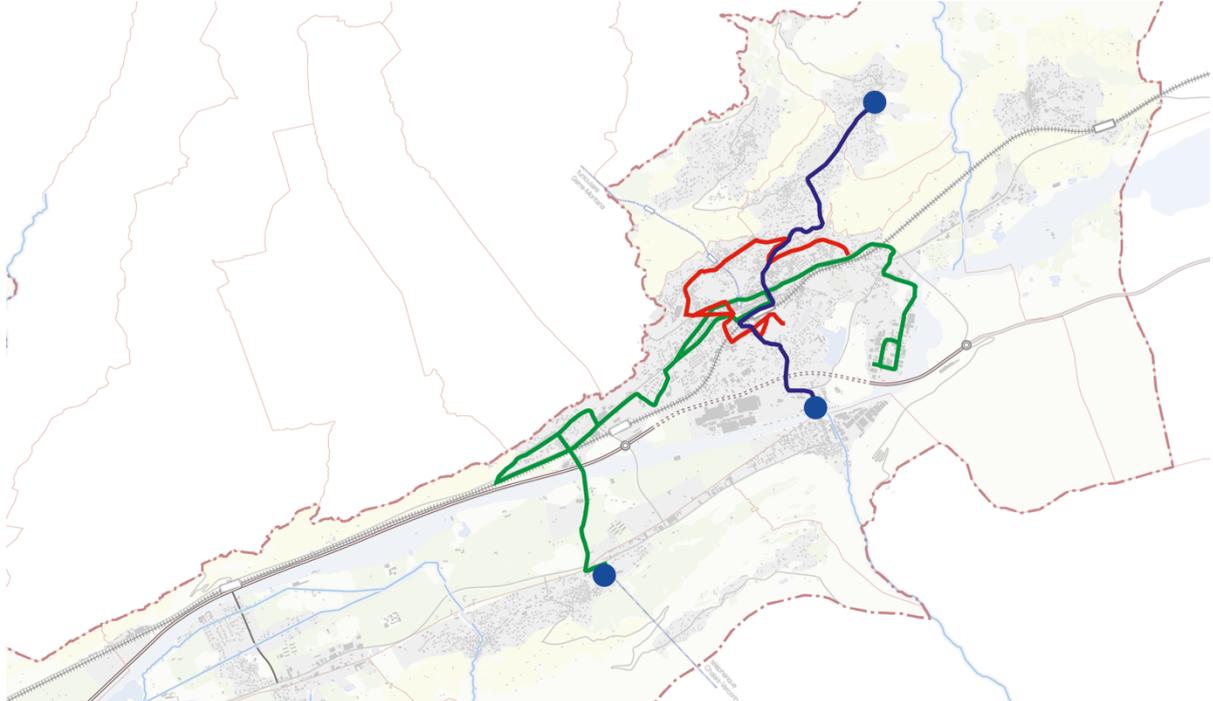


MESURE M2.2	SIERRE / ADAPTATION DU PONT ROUTIER SUR LE RHONE ET DE LA RUE DE PONT-CHALAIS	
Thématique(s) M2 - Nouveaux franchissements pour la circulation des bus M10.a - Aménagements multimodaux MD / TP U2 - Les secteurs stratégiques	Priorité : A	
Territoire concerné : Sierre Maitre d'ouvrage : Sierre		
Mesure du PA2 en relation : - Mesure du PA3 corrélée / liée : M3.1 - Infrastructures nécessaires à la mise en œuvre du réseau de transports publics d'agglomération - étape 1 Autres coordinations : Zones de détente Ecosia / Bozon		
		
		

INTENTION

Etat actuel

La route de Pont-Chalais est un axe communal hors localité d'une largeur de 5.5 m sur le Pont du Rhône et de 6.0 m au sud de celui-ci sans aménagement cyclistes spécifiques. Le gabarit du pont ne permet le passage de lignes de bus.

Cette route relie la zone de sport de Pont Chalais - Ecossia à Noës et, plus globalement, au centre-ville.

Cette rue est l'axe privilégié pour relier Noës aux zones d'Ecossia et Bozon. Elle doit donc être adaptée pour le passage des transports publics et la sécurité des mobilités douces.

Données quantitatives

TJM - rue de Pont Chalais : env. 1'500 véh./jr en 2015 (source : Ville)

Objectifs

- Créer un réseau de transports publics d'agglomération
- Densifier le réseau MD au sein de chaque commune
- Sécuriser la circulation de tous les usagers du réseau
- Assurer la desserte multimodale des pôles d'attractivité de l'agglomération.

Description de la mesure

Le gabarit routier de la passerelle permettra la circulation du bus. De plus, un itinéraire pour les modes doux de type passerelle en encorbellement sera créé en parallèle.

Plus au sud, la rue de Pont-Chalais fera l'objet d'adaptations permettant aux bus et aux mobilités douces de circuler en quasi site propre entre Noës et les zones de détente Ecossia / Bozon.

EVALUATION

Opportunité

Cette mesure est liée à la mise en place de l'étape 1 du réseau de transports publics d'agglomération, avec notamment la ligne 1 du réseau local sierrois Ile Falcon - Sierre - Chalais (ou Noës). Elle est totalement liée à la desserte de la zone sportive d'Ecochia.

La mise en place de cette liaison nord-sud devrait influencer les déplacements pendulaires et de loisirs entre Chalais et Sierre-ouest.

Enfin, cet ouvrage devra de toute façon être adapté dans le cadre de Rhône 3.

Utilité de la mesure selon les critères d'efficacité

CE1 (amélioration de la qualité du système de transports) :

- amélioration du trafic piétonnier et cycliste
- amélioration du système de TP
- amélioration du réseau routier
- amélioration de l'accessibilité
- amélioration de l'intermodalité
- influence sur la demande de transport
- amélioration du trafic de loisirs

CE2 (développement de l'urbanisation à l'intérieur du tissu bâti) :

- coordination des secteurs bâtis avec le système de TP

CE3 (accroissement de la sécurité du trafic) :

- améliore la sécurité de tous les usagers en reportant une partie du trafic automobile sur les transports publics et la mobilité douce
- sécurisation des mobilités douces

CE4 (réduction des atteintes à l'environnement et de l'utilisation des ressources) :

- réduit les nuisances environnementales (bruit, air) en reportant une partie du trafic automobile sur les transports publics et les mobilités douces

Degré de maturité : 1

Faisabilité (pour les mesures de grande ampleur) : AggloSion et Agglo Valais Central - Réalisation des réseaux de transports publics d'agglomération par bus - document de synthèse des variantes concertées, Citec et Grasset, juillet 2016

REALISATION

Calendrier de mise en œuvre

Date prévue du début des travaux : 2019
Date prévue de la mise en service : 2020

Calendrier de remise de l'avant-projet

2016 : étude d'avant-projet en cours
2017 : projet d'exécution

Coûts

Coûts estimés : CHF 1 900 000.- HT

Financement

Part fédérale : selon décision de la Confédération
Solde : Commune